

Dijon, le 28 février 2012
Réf : SD/VA

Dossier suivi par Sylvie Debord
sdebord@cr-bourgogne.fr
tél. 03 80 44 36 70 / 06 72 98 86 80

Madame, Monsieur,

L'association des régions de France (ARF), l'association des régions européennes viticoles (AREV), l'association nationale des élus du vin (ANEV) et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) réaffirment leur opposition à la suppression programmée en 2016 des droits de plantation viticoles. Suite à l'initiative prise par la CNAOC (Confédération nationale des AOC, les syndicats de vignerons dans nos régions et l'ANEV, plus de 1500 collectivités françaises (mairies, conseils généraux, conseils régionaux) ont pris une délibération demandant à la commission européenne de renoncer définitivement à son projet de libéralisation totale de la culture de la vigne après 2016.

A ce jour, 14 états membres ont pris position contre cette réforme. Pour autant la majorité qualifiée nécessaire (255 voix) n'est pas atteinte. La prochaine discussion législative de la PAC prévue fin 2012 est la seule opportunité législative pour revenir sur cette disposition de 2008 et déposer un amendement annulant cette décision inacceptable pour l'avenir de nombreux territoires en France et en Europe.

Devant l'urgence de cette situation, l'ARF, l'AREV, l'ANEV et l'AMRF ont décidé d'unir leurs efforts et de formaliser un appel aux élus(es) de France et à l'adresse de l'Europe pour montrer leur opposition et leur rejet total de cette disposition.

Nous vous invitons à rejoindre ce mouvement de mobilisation et à signer cet appel commun :

Vendredi 16 mars 2012 de 10H00 à 12H00
au Conseil Régional de Bourgogne - 17 boulevard Trémouille - 21000 DIJON
Salle des séances

Nous vous remercions de confirmer votre présence et de vos éventuels accompagnateurs pour des raisons d'organisation avant le 14 mars 2012 à Virginie Angelot tél. : 03 80 44 34 27 mail : vangelot@cr-bourgogne.fr

François Patriat

Jean-Paul Bachy

Philippe Armand Martin

Roland Courteau

Vanik Berberian

